À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle communautaire d'Arntfield, au 15 avenue Fugère, quartier d'Arntfield, le lundi 13 mai 2024 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden, district N° 1 – Noranda-Nord/Lac-Dufault Madame Sylvie Turgeon, district N° 2 – Rouyn-Noranda-Ouest

Monsieur Guillaume Beaulieu, district N° 3 — Rouyn-Sud Madame Claudette Carignan, district N° 4 — Centre-Ville Monsieur Réal Beauchamp, district N° 5 — Noranda Monsieur Louis Dallaire, district N° 6 — De l'Université Monsieur Yves Drolet, district N° 7 — Granada/Bellecombe

Monsieur Sébastien Côté, district N° 8 — Marie-Victorin/du Sourire

Madame Samuelle Ramsay-Houle, district N° 9 – Évain Monsieur Cédric Laplante, district N° 10 – Kekeko Monsieur Stéphane Girard, district N° 12 – d'Aiguebelle

Est absent :

Monsieur Benjamin Tremblay, district N° 11 – McWatters/Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et Me Angèle Tousignant, greffière.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1305

Rés. Nº 2024-460 : Il est proposé par le conseiller Stéphane Girard

appuyé par le conseiller Guillaume Beaulieu

et unanimement résolu

que le **projet de règlement N° 2024-1305** modifiant le règlement sur les dérogations mineures N° 2015-849 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de permettre l'octroi d'une dérogation mineure dans le cas du non-respect du nombre minimal de cases de stationnement pour un usage des groupes « Commerces (C) » et « Services (S) » exercé sur un terrain à l'intérieur d'une zone « 1000 » à « 3999 » ou pour tout usage exercé sur un terrain à l'intérieur d'une zone « 6000 » à « 6999 », qui auparavant ne pouvait faire l'objet d'une telle dérogation, soit adopté et signé tel que ci-après reproduit et qu'il soit soumis à la consultation publique qui sera tenue le **17 juin 2024 à 19 h 55**, à la salle du conseil, située au 5° niveau de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1305

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent règlement modifie le règlement sur les dérogations mineures

Nº 2015-849, tel que ci-après mentionné.

ARTICLE 2 L'article 16 intitulé « DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN

VIGUEUR POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE » est

modifié par l'abrogation du paragraphe 7) du premier alinéa.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE